

~~A Sa Majesté l'Empereur~~

Sire!



Vos serviteurs soussignés croient vous être agréable en vous signalant un abus important à réformer, abus capital, résultant de l'organisation actuelle du conseil de prudhommes de Lyon, qui diffère totalement de son organisation primitive.

Copy
X

L'Empereur Napoléon 1^{er} voudrait combler une partie de l'immense lacune occasionnée par la suppression des maîtres-gardes des arts et métiers, d'oter la fabrique d'étoffes de Lyon, d'un conseil de prudhommes entièrement composé de marchands-fabricants et de chefs-d'atelier tisseurs.

D'après cette équitable et lumineuse organisation, les justiciables du conseil de prudhommes, eurent comme sous l'ancienne Monarchie, l'avantage d'être réellement jugés par leurs pairs, les prudhommes étant alors tous ce qu'ils doivent être, experts dans l'industrie dont ils sont les juges spéciaux.

Dépuin le décret Impérial du 18 mars, 1806,
le conseil qui avoit fonctionné à souhait a cessé
en 1809, d'être homogène pour l'adjonction de
prudhommes appartenant à trois autres
industries; Cullen, Dorure, et Chapellerie.

D'après ces adjonctions quatre sections
d'industries différentes concourent aux
jugements de chaque séance, conséquemment,
quelque soit la profession qui compare elle
elle est jugée par les quatre sections du conseil,
dont trois sont étrangères aux connaissances
toutes spéciales qui constituent le vrai
prudhomme.

Veuillez, Sire, rendre à la fabrique
d'étoffe, à ses cents mille intérêts, leur
conseil de prudhommes Spécial conforme
à l'organisation primitive, en maintenant
le nombre de dix sept prudhommes formant
actuellement la section de fabrique, ce même
nombre étant indispensable, vu l'extension que
la fabrique a acquise depuis 1806.

Afin de rendre possible les justice de
leur réclamation, le Souverain, croient devoir
vous faire connaître, Sire, la proportion
annuelle des affaires des quatre sections
qui se présentent chaque année pardevant

le conseil de prud'hommes, les communes
est prise sur huit années, savoir:

Fabrique d'étoffes	---	---	1159, cy-4159.
" Cullas	---	---	79, " " 79.
" Douve	---	---	15, " " 15.
" Cherpellerie	152	16.	" " 16.
			Total <u>1269.</u>

Soit 1159 affaires reportant de la section
de fabrique d'étoffes et seulement 110 entre
les trois autres sections.

Celle est d'une part, la haute importance
de la fabrique d'étoffes et d'autre part
l'inévitable disproportion qui existe relativement
au petit nombre d'affaires des trois autres
sections d'industrie étrangères à la fabrique
d'étoffes, laquelle par sa haute importance
mérite bien un conseil tout spécial conformé-
ment à sa première organisation.

Dans le cas où la réélisation de la voeu
des soussignés, trouverait des obstacles
insurmontables, rien ne s'opposerait à ce que la
prochaine loi sur la réorganisation définitive
des conseils de prud'hommes, contienne un
article conçu à peu près en ces termes:

" Afin que chaque industriel soit réel-
lement jugé par de vrais experts, les conseils
de prud'hommes n'auront voix consultative

"et délibérative que sur les questions
 "concernant l'industrie principale et les
 "professions accessoires représentées par
 "les sections dont ils font partie.

D'après cet exposé, les soussignés espèrent,
 Sire, qu'il vous paraîtra juste et équitable
 de rendre à l'immense industrie des départements
 Lyonnais, le avantage d'avoir pour elle seule
 un conseil composé de prudhommes tous
 experts dans les arts du tissage.

Tout ce que vous avez fait pour la
 France, permet aux soussignés d'espérer
 que vous voudrez bien, Sire, jeter un regard
 sur la juridiction industrielle de Lyon.

Quelque soit la décision de votre Majesté,
 nous nous soumettons avec tout le respect
 et la confiance que nous inspire l'honneur
 de la providence de qui nous avons
 l'honneur d'être,

Sire,

Lyon, ce 2 Février,
 1893.

Bernard
 cours des tapis, 6.

Chenevier
 cours des tapis, 6.

Vos très humble et
 très obéissant serviteur

Collet
 Rue Constantine, n° 2
 Sambert cours des tapis 6

Pigoules cours
 des tapis



Suite des signatures



Sioux
rue de Charpeaux rouge
15.

Crachet
rue Chevenues, 7.

Murigneux rue
du chariot d'or, 6.

Colin rue Durival
17.02

Sonbonne
rue Constantine, 4.

Champagnin
rue plet 1601

Billou
Cours des tapis
4 et 5

Mussy
Cours des tapis
4 et 5

~~Pibouche~~

Lay
rue Grognerie 9

Giroc
aux brocheux

Peraud
grande Rue 101

Valnet
rue de la
rue de la 8

Portier
quai pierre scize, 65.

Penlay

Baudran

Portout
Cours des tapis
16° 4 et 5

Guinet

Lay

Monte Rey 11

Peraud
rue Ste Catherine
1109

Suite des signatures

Zalleg = cours Dillon, 68. =	X <u>Antoine</u> rue de la terrasse 2.	Y <u>Gollombant</u> cote petite rue de guere n° 1
Delilier rue feugustin 20. Gripier rue constance 20 th Dussert Cour du tapis 14	<u>Quatre</u> <u>Balm</u>	<u>Chenavret</u> rue de la visitation n° 7 et 9 Jeanbas place Dumon Durville (Augier) n° 3 Rue du mail 21.
<u>Bénichon</u> Cours des tapis n° 1	<u>Luy</u> Rue du mail 20	
<u>D. Rigollet</u> Rue des fosses 19 Martin Rue de Glacette	<u>Perlivrat</u> Rue Jacquard n° 24 maison garantie au 2 ^{me}	<u>Goy</u> <u>Claus Bissard</u> Sur Caluire
<u>Deluche pere</u> X grande rue st clair n° 7	<u>Charet</u> Rue Constantine n° 16 chenedier Cours des tapis 6	<u>Thambontz</u> rue St Blandine
	<u>Berger</u> Rue de la Terrasse, 4	

